



COMPTE-RENDU

CONSEIL FEDERAL

Procès-verbal de la réunion du Conseil Fédéral du 18 Décembre 2023

En visio-conférence

Le Conseil Fédéral débute à 19h30.

Membres invités :

- Djamel CHEIKH, Directeur Technique National
- Me Laurent PLAGNOL, avocat de la FFSG

Pour candidater à la Commission Disciplinaire d'Appel étaient présentes :

Me SOULEIL-BALDUCCI
Me PICARD

Étaient également présentes :

Gwenaelle NOURY, Présidente de la FFSG
Stéphanie DAVAL, Secrétaire générale de la FFSG

Liste des présences et procurations pour les membres du CF : 17 présents et 4 représentés.

REUNION CONSEIL FEDERAL						
18 décembre 2023						
		PRESENT	REPRESENTE	EXCUSE	ABSENT	représenté par
1	BAECHLER David	0	1			LE GUENNEC Ludovic
2	BERGEROU Eric	1				
3	CATELIN Bruno	1				
4	COLLARDEY Michael	1				
5	CONSIGNY Angélique	0	1			SCOFFIER Patricia
6	DESCHAMPS Claude	1				
7	GASPAR Brigitte	1				
8	GASS Ghislain	1				
9	LE GUENNEC Ludovic	1				
10	LICARI Véronique	0	1			SCOFFIER Patricia
11	LIUBCHENKO Alexander	1				
12	MALLINGER Sylvie	1				
13	MANSARD Catherine	1				
14	MEDARD Isabelle	1				
15	MINARD Marianne	1				
16	MORROT Sylvie	1				
17	OLLIVIER Steve	1				
18	PERRIN Lora	0		1		
19	PIERRE Noel-Antoine	0			1	
20	PRIEUR Franck	1				

21	RAVASIO Michel	0	1			LE GUENNEC Ludovic
22	SCOFFIER Patricia	1				
23	SOTTEAU Christelle	1				
		17	4	1	1	
	invités					
	CABON Raphael	0				1
	CHEIKH Djamel	1				
	DAVAL Stéphanie	1				
	NOURY Gwenaelle	1				
	Me PLAGNOL Laurent	1	0	0		
		4	0	0	1	
	comm discipline appel					
	PICARD Clémence	1				
	SOULEIL BALDUCCI Camille	1				

1/ Désignation d'un-e secrétaire de séance.

Isabelle MEDARD est désignée secrétaire de séance. Stéphanie DAVAL rappelle que le CF doit valider le PV de la réunion précédente à chaque fois. Il faut éviter de prendre du retard pour se conformer au nouveau Règlement Intérieur.

2/ Présentation de Clémence PICARD et Camille SOULEIL BALDUCCI, candidates à la Commission Disciplinaire d'Appel

Ludovic LE GUENNEC donne la parole aux candidates à la Commission Disciplinaire d'Appel. Gwenaelle NOURY intervient aussi pour remercier ces candidates de se porter volontaires, candidates qui partagent les valeurs fédérales.

Camille SOULEIL-BALDUCCI se présente.

Elle est avocate depuis plus de 10 ans. Actuellement ses domaines d'exercice sont le droit pénal et le droit de la presse. Ce sont des domaines très diversifiés. La cour d'appel fédérale lui paraît d'un grand intérêt. Les enjeux du sport rejoignent les enjeux de la vie en société en général. Des instances disciplinaires fortes, transparentes et indépendantes sont les garantes du respect des règles. La compétence et la déontologie d'un avocat sont des atouts pour siéger dans cette instance. Son très fort attrait pour le patinage artistique avec quelques années de pratique personnelle sont une motivation supplémentaire pour intégrer cette Commission.

Puis Clémence PICARD se présente :

Sa vie professionnelle et privée sont marquées par le sport et la pratique sportive (tennis et course à pied). Elle a exercé 5 ans dans un cabinet spécialisé dans le droit du sport. Elle travaille actuellement dans un cabinet qui travaille, entre-autres, sur les questions du dopage. Elle est membre de l'association « Rénovons le Sport Français ». Il lui semble important que la justice sportive renforce la confiance des sportifs licenciés dans leurs institutions.



COMPTE-RENDU

Pas de questions des membres du CF.

Remerciements de Gwenaelle NOURY et Ludovic LE GUENNEC à Me SOULEIL-BALDUCCI et Me PICARD qui quittent la réunion.

3/ Point de la Présidente

Retour sur les évènements fédéraux depuis le dernier CF :

- Les Elites 2023 marqués par de beaux résultats et une très bonne ambiance
- Coupe du Monde de Bob et Skeleton à La Plagne. Ce fut l'occasion de travailler sur la candidature retenue de la France aux JO 2030. Mr Lappartient, Mr Wauquiez et Mme Le Fur étaient présents, il y eu de nombreux échanges. Nice serait le pôle du patinage et du curling et accueillerait la cérémonie de clôture des Jeux.
- Le Gala des Etoiles de la Glace à Vaujany a été très réussi et a confirmé le renouveau de la FFSG. Les athlètes ont fait preuve d'inventivité pour proposer de belles créations. C'est encourageant pour la Tournée de l'Equipe de France à venir. Les retours sont très positifs.
- Mr Gailhaguet avait demandé une conciliation avec le CNOSF au sujet du retrait de sa licence et du remboursement de sa dette. Le CNOSF a donné raison à la FFSG.
- Fin de contrat avec Concept CG
- Plainte en cours au sujet de la patinoire mobile avec Me Sophie Dion
- Parution aujourd'hui des sélections pour les championnats d'Europe et du Monde

Steve OLLIVIER rappelle la belle seconde place de Quentin Fercoq en 500m à la World Cup qui s'est déroulée en Chine début décembre.

Sylvie MORROT fait la remarque que lors des Elites les commentaires comportaient des erreurs (par exemple sur la nature des sauts et le nombre de rotations), c'est dommage et nuisible à l'image fédérale.

Isabelle MEDARD demande en quoi consiste la plainte au sujet de la patinoire mobile. Gwenaelle NOURY répond qu'une réflexion est en cours pour savoir justement ce qu'il faut plaider. Fraude ? Abus de confiance ? C'est à suivre.

Brigitte GASAPRD demande quelles sont les sélections aux Championnats d'Europe et Mondiaux. Gwenaelle NOURY donne alors la parole au DTN Mr Djamel CHEIKH qui énumère les athlètes sélectionnés dans les différentes catégories pour chaque championnat.

Djamel CHEIKH revient aussi sur la remarque de Sylvie MORROT à propos des commentaires de la rediffusion. Comme en gymnastique, il vaut mieux des imprécisions avec une très large diffusion que pas de diffusion du tout.

Alexander LIUBCHENKO demande pourquoi Léa SERNA est sélectionnée aux championnats du Monde. Djamel CHEIKH explique que chez les dames nous n'avons qu'un seul quota et que ce choix respecte le chemin de sélection.

Maître Plagnol intervient au sujet des contentieux.

« La Chambre de l'Instruction de la COUR D'APPEL DE VERSAILLES a rendu son arrêt de mise en accusation le 14 décembre 2023 dans le dossier de Monsieur CAPELLE et de Monsieur SCHUFFENENCKER. Pour rappel, les 2 entraîneurs sont poursuivis pour des faits de viols et d'agressions sexuelles sur plusieurs patineuses ou amies de celles-ci commis entre 2003 et 2008.



COMPTE-RENDU

Par décision du 8 août 2023, le Juge d'Instruction de NANTERRE avait ordonné :

- Un non-lieu pour des viols reprochés à Monsieur CAPELLE concernant 6 plaignantes,
- Un renvoi de Monsieur CAPELLE devant la Cour Criminelle Départementale pour 6 viols et agressions sexuelles à l'encontre de 2 plaignantes,
- Un renvoi de Monsieur SCHUFFENECKER devant la Cour Criminelle Départementale pour 1 viol,
- Un renvoi de Monsieur SCHUFFENECKER devant la Cour d'Assises des Mineurs pour 2 viols commis sur une autre patineuse.

Les 2 mis en cause et une plaignante avaient fait appel.

La Chambre de l'Instruction de la COUR D'APPEL DE VERSAILLES vient de confirmer les mises en accusation des 2 entraîneurs.

S'agissant de Monsieur CAPELLE, les magistrats ont confirmé le non-lieu sur 6 viols et agressions sexuelles. Sur 3 autres viols et agressions sexuelles, ils ont confirmé le renvoi devant la Cour Criminelle Départementale.

S'agissant de Monsieur SCHUFFENECKER, la Chambre de l'Instruction a confirmé le renvoi pour les 3 viols reprochés. Elle a en revanche ordonné que ces faits soient tous jugés par la Cour d'Assises des Mineurs compte tenu de l'âge du mis en cause à l'époque des faits.

Nous attendons donc dorénavant la convocation devant la Cour Criminelle Départementale des Hauts de Seine pour le jugement de Monsieur CAPELLE et devant la Cour d'Assises des Mineurs des Hauts de Seine pour le jugement Monsieur SCHUFFENECKER. »

Pas de questions de la part du CF sur le point contentieux.

Bruno CATELIN intervient pour dire qu'il a eu beaucoup de plaisir à voir le gala de Vaujany et pour préciser la sélection en Curling et Bob/luge.

Djamel CHEIKH revient sur le déroulement des championnats du monde de Bob et luge. Il rapporte que le commandant de l'Armée des Champions était présent et a notamment beaucoup apprécié le Bobsleigh. Il en résulte que 200 000 euros vont être débloqués dans le cadre de la recherche technologique pour cette discipline où la France a beaucoup de retard.

Brigitte GASPARD revient sur l'affaire de la patinoire mobile. La subvention d'achat doit-elle être remboursée ? Djamel CHEIKH répond que pour le moment l'Etat ne demande rien. Il n'y a pas de risque immédiat, l'ANS a remplacé le CNDS qui avait fait cette subvention, ces changements vont ralentir les procédures. Soit l'Etat fera cadeau de cette somme soit tout sera à rembourser, pour le moment on ne peut pas le prédire.

Alexander LIUBCHENKO demande s'il y a des nouvelles des plaintes visant le Brian Joubert Poitiers Glace, il est répondu que non, pour le moment rien de neuf.

Gwenaëlle NOURY revient sur le gala de Vaujany pour souligner la qualité des exhibitions de sport extrême. Elle rappelle que le gala célébrait aussi les 120 ans de la FFSG et va être diffusé dimanche 24/12 par France Télévision à 14h30.

Patricia SCOFFIER s'inquiète de rumeurs qui circulent sur les réseaux sociaux au sujet de Sarah ABITBOL et Maxime COMBES. Ont-ils touché un cachet ? Stéphanie Daval répond : la FFSG n'a versé aucun cachet ni à Sarah ABITBOL ni à Maxime COMBES. Par contre, la municipalité de Vaujany, co-organisatrice de



COMPTE-RENDU

l'évènement, doit verser un don à l'association la Voix de Sarah.

Brigitte GASPARD demande pourquoi le CF doit procéder au vote de la validation de la nomination de A. LEROY, Président de la CFOA, en tant que membre du BE puisque c'est désormais statutaire.

Stéphanie DAVAL répond qu'elle préfère qu'il y ait vote car la règle a changé depuis la dernière élection.

4/ Validation de la création des 4 commissions du CF en conformité avec les Statuts adoptés le 25/11/2023

Les 4 commissions sont :

- Finances
- Règlement et textes Fédéraux
- Groupements affiliés et organes déconcentrés
- Vie Fédérale

Ludovic LE GUENNEC demande s'il y a des questions au sujet de ces commissions. Pas de questions des membres du CF.

Ludovic LE GUENNEC rappelle que le but de ces commissions est d'avoir un fonctionnement plus efficace du CF avec un travail fait en amont avant chaque CF.

Ludovic LE GUENNEC propose que les différentes commissions soient pilotées comme suit :

- Commission Finances par Brigitte Gaspard
- Commission Règlements par Patricia Scoffier
- Commission Groupements par Mickael Collardey
- Commission Vie Fédérale par Christelle Sotteau

Patricia SCOFFIER et Christelle SOTTEAU demandent à étoffer ces commissions avec d'autres membres du CF car « plus on est, mieux on réfléchit ».

Avant de voter Ludovic LE GUENNEC fait le point des présences et des pouvoirs, le quorum est atteint pour voter.

Explication de la procédure de vote électronique pour celles et ceux qui ont des pouvoirs.

Passage aux votes :

- Validation de la nomination de membres complémentaires à la Commission Disciplinaire d'Appel

100% de suffrages pour Clémence Picard et 100% de suffrages pour Camille Souleil-Balducci

- Validation de la nomination de 4 vice-présidents en charge des Commissions statutaires du CF

95.24% en faveur de Patricia Scoffier / 95.24% en faveur de Brigitte Gaspard / 100% en faveur de Mickael Collardey / 100% en faveur de Christelle Sotteau

- Validation de la nomination de A. LEROY, Président de la CFOA, en tant que membre du BE, conformément à l'Art 24.2 des Statuts



COMPTE-RENDU

75% de suffrages pour la nomination de Anthony Leroy, 15% contre et 10% d'abstention

Puis Ludovic LE GUENNEC récapitule les volontaires pour faire partie des commissions du CF :

- Finances : Patricia Scoffier, Mickael COLLARDEY et Sylvie MORROT
- Textes et règlements : Véronique LICARI, Christelle SOTTEAU et Brigitte GASPARD
- Vies des groupements : Franck PRIEUR, Bruno CATELIN, Miche RAVASIO et Claude DESCHAMPS
- Vie Fédérale : Isabelle MEDARD, Mickael COLLARDEY, Bruno CATELIN, Steve OLLIVIER et Ghislain GASS

9 / Projets de demandes d'affiliation (vote si dossiers complets)

En préambule il est annoncé que le vote d'affiliation pour le club de Troyes est annulé. Ghislain GASS explique que la situation à Troyes entre le club candidat et le club déjà existant est très conflictuelle, la situation est au point mort. Les essais de conciliation n'ont pas abouti pour le moment. Stéphanie Daval rapporte un comportement irrespectueux de la part du club candidat. L'étude de cette demande d'affiliation est reportée pour le moment.

Affiliation du club de La Plagne, piste de BLS :

Stéphanie DAVAL rappelle que la piste olympique de Bobsleigh est exploitée par la Mairie, le Département finance son entretien.

Bruno THOMAS a monté ce projet de club afin de permettre un vrai développement de cette piste, notamment pour l'organisation de gros évènements. La possibilité de délivrer des licences Ice Pass aux touristes de passage pour découvrir la discipline financera le développement du club. Bruno THOMAS est diplômé en BLS et aura la charge de l'encadrement sur place. Patricia SCOFFIER précise que la Ligue AURA est favorable à cette affiliation, il y a une très bonne entente entre la Présidente du club et le Directeur de la piste.

Affiliation votée avec 100% des suffrages du CF

Affiliation du club Opale on Ice à Calais :

C'est un projet de club orienté loisirs et spectacles. Le club existe déjà. L'entraîneur est bénévole et non diplômé. Le club est présent sur les patinoires de Calais et Boulogne sur Mer. Stéphanie DAVAL se dit favorable au projet qu'elle juge intéressant et porté par un passionné.

Le fait que cet entraîneur soit non diplômé suscite du rejet et de l'inquiétude de la part de plusieurs membres du CF. Aucun club de patinage en France n'a jusque-là été affilié sans avoir un entraîneur titulaire d'un diplôme d'état. Accepter cette affiliation ne risque-t-il pas de créer un précédent ? Cela ne va-t-il pas tirer les clubs affiliés vers le bas et nuire à la qualité d'enseignement ?

Djamel CHEIKH répond que tant que l'entraîneur est bénévole, il n'est pas tenu d'être diplômé, c'est conforme au Code du Sport. C'est une pratique courante dans de nombreuses disciplines sportives, y compris au sein de la FFSG. Les clubs de Vitesse et Curling en ont plusieurs exemples. Stéphanie DAVAL précise par ailleurs que ce club existe déjà, qu'il contribue au développement de la pratique du patinage et qu'il serait dommage de le refuser.

Christelle Sotteau demande si le fait que la Trésorière soit membre de la famille de l'entraîneur et Président du club n'est pas un problème. Il est répondu que c'est une configuration qui existe déjà dans d'autres clubs, néanmoins elle fera l'objet de préconisations pour éviter les conflits d'intérêts. Est-ce que l'activité de



COMPTE-RENDU

spectacles est une activité professionnelle ? Non cela reste du spectacle amateur.

En conclusion, cette demande d'affiliation est légale et réglementaire, mais cette affiliation doit être assortie de recommandations (président # entraîneur, demande au moins BF2 pour l'encadrement, interdiction de toute rémunération).

Affiliation validée avec 47.62%% de voix pour, 33.33% contre et 19.05% d'abstention

10/ Indemnisation des élus dirigeants

Stéphanie DAVAL exprime ses difficultés à concilier son engagement auprès de la FFSG en tant que Secrétaire Générale et son activité professionnelle. Elle évalue à environ 60 heures par semaine le temps de travail fourni pour la FFSG ces derniers mois. Elle précise que quelle que soit la décision du CF par la suite elle restera engagée auprès de la FFSG.

Ludovic LE GUENNEC prend la parole pour défendre la professionnalisation des mandats des élus de la FFSG. « La compétence se rémunère ».

Christelle SOTTEAU intervient pour exprimer sa crainte d'un précédent qui pourrait devenir irréversible. La FFSG est-elle en mesure d'absorber cette dépense ?

Stéphanie DAVAL et Ludovic LE GUENNEC expliquent que Raphaël Cabon est en train de travailler sur cette hypothèse. Ludovic LE GUENNEC insiste sur la nécessité de valoriser les compétences.

Gwenaëlle NOURY intervient pour souligner le caractère exceptionnel du travail fourni pour la révision des textes des Statuts et Règlements de la FFSG pour se mettre en conformité avec le Code du Sport dans les délais.

Claude DESCHAMPS pense qu'il sera difficile de recruter des actifs (du « sang neuf ») sans rémunération pour les postes « lourds ».

Sujet qui reste à débattre, en particulier dans la commission Finances.

11 / Validation date et lieu AG 2024

L'organisation à Orléans est abandonnée car beaucoup trop chère. Les études sont en cours pour rester à Paris en proposant aussi une participation en distanciel, en veillant à une connexion de très haut débit.

12/ Questions diverses.

Il est demandé à propos de l'embauche de Maxime COMBES par la FFSG s'il n'y a vraiment aucun risque de conflits d'intérêt avec ses participations au sein de trois sociétés.

Maxime COMBES est actionnaire de Stagemotion : c'est la société qui a conçu la nouvelle billetterie fédérale. Celle-ci est cours de vente et de transfert à la FFSG.

Maxime COMBES est actionnaire de Sport 2 C, société de vêtements de sports gérée par sa femme, pas de conflit d'intérêt avec le FFSG.

Maxime COMBES est actionnaire de Kalivene, société dont fait partie Mr Philippe Aubertin, également directeur de Synerglaçage, ce qui pose un problème. Maxime COMBES est en train de vendre ses parts dans



COMPTE-RENDU

la société Kalivene pour rompre ce lien professionnel avec Mr Aubertin.

La loyauté et l'intégrité de Maxime COMBES vis-à-vis de la FFSG ne font aucun doute selon Gwenaëlle NOURY et Stéphanie DAVAL au vu de son implication dans la vie fédérale de ces derniers mois.

Sylvie MORROT s'inquiète qu'il soit rémunéré par le club de St Ouen où il intervient. Une vérification est demandée.

Ludovic LE GUENNEC demande de préciser son poste par rapport à celui de Emma Restaino au sein de la FFSG. Stéphanie DAVAL répond que la quantité de travail concernant l'événementiel et l'informatique permettront des missions distinctes.

Fin de la réunion.

La secrétaire générale de la FFSG
Mme Stéphanie DAVAL

Le Président du Conseil Fédéral
Ludovic LE GUENNEC

La Présidente de la FFSG
Mme Gwenaëlle NOURY